Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260518-20260602-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures zéro minute,
Le Conseil municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en mairie, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 13 mai 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Sonia BERNAT, Michaël BÉZIEL, Alexandra BOULAU, Florence GOURDIN, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN.

Absente excusée : Valérie PITOIS.

Absent représenté : Théo VOGEIN représenté par Sylvie DUGUÉPÉROUX.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe POTIN

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 17 **Votants** : 18

Délibération n°2026.06.02

VOIRIE – Programme 2026

Considérant que chaque année, un programme voirie est établi afin de procéder à la réfection ou à l'aménagement de certaines voies communales ;

Considérant qu'au moment du vote du budget, les discussions ont permis d'établir la liste des voies à inclure au programme voirie 2026, comme suit :

- La Croix Rouge
- Lairgué
- Le Trohel
- Péan
- Launay Labbé
- La Petite Lande

Considérant donc la consultation des entreprises effectuée ;

Vu les offres reçues ;

Considérant la proposition de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir celle de l'entreprise Even de Pleurtuit (35730), d'un montant de 57 340,00 € HT, soit un montant de 68 808,00 € TTC, pour la réfection des voies susvisées, ainsi que l'option d'empierrement pour la zone de retournement camion à Launay Labbé.

Monsieur Droval, adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie, rappelle qu'au budget communal 2026 un budget de 65 000 € TTC a été alloué aux travaux de voirie. Il informe que des devis ont été demandés auprès de 3 entreprises ;

- Entreprise COLAS pour un montant de 70 554,60 € TTC, option comprise ;
- Entreprise EVEN pour un montant de 68 808,00 € TTC, option comprise ;
- Entreprise POTIN TP pour un montant de 85 900,92 € TTC, option comprise.

Les travaux de voiries 2026 sont prévus dès que possible.

Après échange de vues, le Conseil municipal, DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260518-20260602-DE

- **De retenir l'offre de l'entreprise Even de Pleurtuit (35730), d'un montant de 57 340,00 € HT, soit un montant de 68 808,00 € TTC, pour la réfection des voies susvisées dans le cadre du programme voirie 2026, option comprise.**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

A l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 20/05/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe POTIN

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)